

CONTRÔLE DES HABITANTS

Tous les Vaudois sont «vendus»

Des fiches détaillées sont systématiquement transmises au BVA. Elles valent une petite fortune.

JEAN SCHNEIDER «*Tout est légal*», précise le directeur du Bureau vaudois d'adresses

Ce n'est pas possible! Vous venez à peine d'emménager dans votre nouvelle commune que déjà des enveloppes publicitaires vous sont adressées personnellement. Comment Migros ou d'autres sociétés font-elles pour vous souhaiter la bienvenue (sous forme d'actions promotionnelles), alors que vous n'avez même pas communiqué vos coordonnées à vos amis proches?

Si, dans le canton de Vaud, votre adresse circule si facilement, si librement, c'est parce que chaque contrôle des habitants transmet votre fiche de nouvel habitant au Bureau vaudois d'adresses (BVA). On a peine à y croire. Mais c'est bel et bien la réalité. Bonjour la confidentialité des informations!

Fiches plus que complètes

Aux guichets des administrations communales, les employés qui enregistrent les mouvements des citoyens ne précisent jamais (ou en de rares occasions) que les renseignements sur les nouveaux arrivés sont communiqués à un tiers. Et il ne s'agit pas seulement du nom et de l'adresse. Le BVA reçoit une fiche mentionnant les noms et prénoms, adresse, année de naissance, état civil, nationalité, origine et profession. Et si un ménage a des enfants, il y est encore précisé le sexe et la date de naissance des mineurs.

«Cette transmission de données est légale, autorisée par le Conseil d'Etat du canton de Vaud», précise Jean Schneider, directeur du BVA. Elle est soumise à de nombreuses restrictions, notamment celle de ne pas communiquer les adresses à des organismes commerciaux. En réalité, quand une entreprise ou un service de l'Etat nous mandate pour faire des envois, nous

réceptionnons les lettres ou les colis dans nos locaux. Là, les employés de notre atelier protégé collent les étiquettes avec les adresses.»

Bon an, mal an, dans le canton de Vaud, ce ne sont pas moins de 25 000 changements d'adresse qui sont transmis au BVA. Une affaire qui vaut de l'or. En effet, le BVA «loue» ces adresses aux sociétés entre 20 et 30 centimes pièce. Quant aux communes, elles ne sont pas en reste: la plupart d'entre elles vendent leurs renseignements. Certaines facturent chaque mutation, d'autres proposent un forfait selon le nombre d'adresses. Les prix de ces émoluments sont confidentiels, mais ils peuvent grimper jusqu'à 80 centimes pièce. Il est à noter que quelques contrôles d'habitants ne demandent rien et offrent leurs informations au BVA.

Possible de s'y opposer

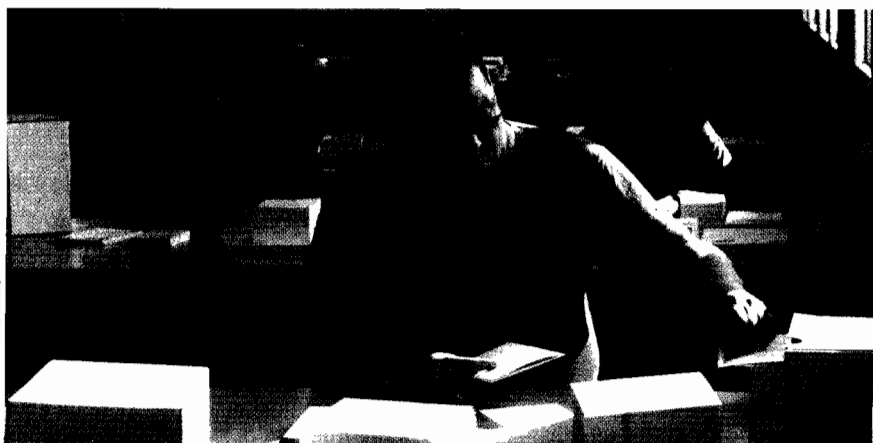
Ce trafic et commerce d'adresses sont donc parfaitement réglementés et contrôlés. «L'accord qui nous lie est extrêmement contraignant», souligne encore Jean Schneider. Nos fichiers ne sont

jamais transmis à des tiers. Nous refusons systématiquement de louer nos coordonnées pour des envois à caractère sexuel ou pour des campagnes de dénigrement. Et puis, en tant que membre de l'Association suisse de marketing direct (SDV), nous respectons la liste Robinson. Une liste de 100 000 citoyens qui ne veulent pas recevoir d'envois publicitaires adressés.»

Chaque nouvel arrivant dans une commune peut demander à être inscrit sur cette liste Robinson et à ce que les déclarations le concernant ne soient pas envoyées au BVA. Le problème, c'est que les fonctionnaires ne disent pas que les fiches sont transmises à d'autres; encore moins qu'on peut s'y opposer. Concrètement, il faudrait que les contrôles d'habitants changent leurs habitudes et signalent systématiquement leur pratique à chaque nouvel arrivant. Ce dernier pourra alors décider s'il est d'accord ou pas, en pleine connaissance de cause.

Jean-A. Luque

Pour s'inscrire sur la liste Robinson, visitez la page www.dmverband.ch



PROTECTION DES DONNÉES Le BVA le certifie: aucune adresse ne sort de ses locaux. Ce sont des employés de l'atelier protégé qui collent les étiquettes.